

Faire revenir mes garçons chez moi.

Par **Jaune**, le **14/03/2019** à **13:25**

Bonjour,

Je suis divorcé depuis plus de 10 ans maintenant et mes garçons sont âgés de 16 et 14 ans.

Ils vivent avec leur maman en Lozère et nous nous voyons lors des vacances scolaires chez moi en Loire-Atlantique.

J'ai expliqué à la maman, mon désir de voir les garçons revenir vivre avec moi, ma compagne et ses enfants. J'ai exprimé ensuite ce souhait aux garçons.

Dans un premier temps, pas d'opposition de la part de la maman qui estimait qu'au vu de l'âge des enfants, ils étaient libres de choisir. Finalement, elle est revenu vers moi en me disant que ma situation financière ne me permettait pas d'accueillir les garçons.

En ce qui concerne les garçons, leur réponse était également favorable à un changement de domicile dans un premier temps. Mes arguments étant d'abord le fait que nous avons été privé d'un lien affectif important et que leur âge faisant, il était temps que nous vivions ensemble avant qu'ils commencent à vivre de façon plus autonome. Ensuite et en attendant leur envol, le choix dans les cursus scolaires est plus simple dans la région Nantaise et les transports plus accessibles qu'en Lozère. De plus qu'elle soit maternelle ou paternelle, la famille réside en Loire-Atlantique.

Voilà donc les éléments que je leur ai exposé mais lors des dernières vacances, leur position avait changé. Je me doute que leur maman leur aura fait part de ses craintes et ainsi influencé leur décision. Je suis resté cependant clair sur mes désirs et le fait que ce choix leur appartenait et qu'ils n'avaient pas à subir et porter les peurs et les appréhension de leur mère.

Je voulais donc connaître la procédure nécessaire à la mise en place de cet éventuel changement de domicile et de vie pour les garçons. Et quels sont les droits et devoirs des parents et des enfants dans cette situation?

Dans l'attente de votre réponse, je prie d'accepter mes sincères salutations.

Cordialement.

Fabrice JALAIS

Par **jodelariege**, le **14/03/2019** à **14:17**

bonjour ; il vous faut saisir le juge aux affaires familiales (JAF) pour demander un éventuel changement de droit de garde

chacun exposera les avantages et inconvénients de la garde chez chacun des parents.....il vous faut donc préparer soigneusement vos arguments en restant sur les faits et pas la dénigration de la mère.

Par **Jaune**, le **14/03/2019** à **16:41**

Bonjour,

Peu importe la localisation du JAF? A la dernière demande de la maman, j'ai du descendre à Mende pour un rdv avec le juge (1600kms A/R + prise de congé) alors si toutefois je peux éviter...

Amicalement.

Par **jodelariege**, le **14/03/2019** à **17:58**

hélas pour vous ça va être le Jaf du lieu où habite les enfants..

Par **Jaune**, le **15/03/2019** à **08:19**

Merci pour cette réponse.

Je vais peaufiner ma demande et loin de moi l'idée de dénigrer la mère des enfants. Je comprends son inquiétude, je sais ce que c'est de vivre sans ses enfants.

Bonne journée.